



1.

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale d'hiver 2016  
Présenté aux : Membres de l'Association des étudiant(e)s en droit  
Par : Éliane Boucher et Méghane Boisvert  
Date : Lundi le 25 janvier 2016  
Lieu : B-0245

## **0. Constatation du quorum**

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiant(e)s en droit sont bel et bien présents, soit environ 70 étudiants.

### **1. Ouverture**

Ouverture de l'Assemblée générale à 16h13.

Jean-François Trudelle, président du Conseil d'administration de l'AED et Éliane Boucher, vice-présidente aux affaires administratives de l'AED, sont respectivement président et secrétaire d'assemblée.

Il n'y a aucune demande de vote.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Simon Dufour propose une modification de l'ordre du jour pour y ajouter un point « comité Amnistie internationale », Roxanne Bernatchez appuie. Il n'y a pas de demande de vote.

Roxanne Bernatchez propose une modification de l'ordre du jour pour y ajouter un point « comité Droit pénal », Sebastian Fernandez appuie. Il n'y a pas de demande de vote.

Leo Sirois propose l'adoption de l'ordre du jour, Bénédicte Gauvin-Morin appuie..

### **3. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale**

Le procès-verbal est disponible sur le site Web de l'AED depuis octobre dernier.

Simon Telles propose l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale. Catherine Anne Morin appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



#### **4. Adoption des nouveaux règlements électoraux de l'AED**

Antoine DiPietrantonio propose Camille Chabot-Martin à titre de présidium et Méghane Boisvert à titre de secrétaire pour les deux prochains points à l'ordre du jour. Alex Vandal-Milette appuie.

Samuel Gray demande le vote, c'est adopté à majorité.

Camille Chabot se présente et explique la procédure d'adoption globale des règlements électoraux et généraux.

Éliane Boucher propose l'adoption des nouveaux Règlements électoraux, appuyé par Philippe Dion.

Éliane Boucher explique qu'il s'agit d'une mise à jour, elle s'est basée sur un sondage réalisé auprès des étudiants en novembre.

Les trois points principaux de ce sondage concernaient les sommes allouées par l'AED aux candidats indépendants et à ceux en équipe, l'utilisation de Facebook et le fait que les candidats puissent se présenter en équipe.

Les nouveaux règlements proposent d'octroyer 50\$ à ceux qui se présentent en tant qu'indépendants et 30\$ à ceux qui le font en équipe.

Ils permettent également une plus grande utilisation des réseaux sociaux (une publication Facebook par jour, sujette à approbation de la direction).

Elliott Barberger demande que signifie le fait de se présenter en équipe ou de manière indépendante. Éliane explique que le vote est fait poste par poste, qu'elle s'est présentée en indépendante, et que certaines personnes l'ont fait en équipe de neuf personnes.

Léo Sirois se demande s'il faut adopter les règlements en bloc.

Étienne Gendron veut savoir ce qu'il adviendra du conflit entre les gens qui veulent se présenter à l'AED et qui perdent les élections, qui ne peuvent pas s'impliquer après, car ils ont fait la campagne électorale durant celle des comités.

Éliane répond que les corporations indépendantes peuvent faire leurs élections quand elles veulent

Jean-François Trudelle propose à Léo Sirois de faire preuve de leadership.

Hannah Toledano dit qu'il y a moyen de présenter une candidature spontanée à l'exécutif d'un comité en AG.

Camille Chabot-Martin, constatant qu'il n'y a plus personne sur l'ordre de parole, propose le vote.

Les nouveaux Règlements électoraux sont adoptés à l'unanimité.

## **5. Adoption des nouveaux règlements généraux de l'AED**

Camille Chabot-Martin explique qu'il faut traiter en bloc des nouveaux règlements, et sortir de l'adoption les éléments qui feraient l'objet d'un plus grand débat.

Jean-François Trudelle propose l'adoption des nouveaux Règlements généraux, appuyé par Éliane Boucher.

Jean-François Trudelle explique l'ambition de la réforme, nécessaire notamment en raison de l'écriture chaotique des anciens Règlements.

Cette réforme a deux axes, premièrement la simplification des instances.

Cela passe par l'abrogation dans les Règlements généraux du Conseil de famille, puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que d'un groupe Facebook. Il n'est pas nécessaire d'avoir des procès-verbaux et des réunions en bonne et due forme et c'est trop compliqué pour les objectifs recherchés. Cela fait maintenant partie de la coutume.

Le corollaire de cette abrogation est le rôle des Représentants Sociaux. Il y a un lien important entre l'exécutif et les Représentants Sociaux. Cela fait partie des obligations du VP vie étudiante de communiquer avec ces représentants de section.

Il n'y a maintenant plus de Représentants Sociaux pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. À titre informatif, il n'y a même pas eu d'élections cette année. Il y a des gens qui s'imposent comme leaders naturels.

Selon Jean-François, seules certaines personnes, comme Alex Vandal-Milette, sont aigries en 3<sup>e</sup> année.

L'autre axe de la réforme concerne les délais et la cohérence. Notamment, pour l'AG d'automne, il y a eu des problèmes de délais en ce qui concerne la publication des documents, délais qui sont remplacés par des « délais raisonnables » dans les nouveaux Règlements. Il s'agit d'une approche plus civiliste. On donne plus de marge de manœuvre aux élus.

Toujours dans l'aspect de cohérence, l'élection du CE et du CA a un chapitre propre au sein des Règlements généraux.

Une autre modification importante concerne les dérogations aux Règlements généraux : elles ne sont permises que dans un seul cas maintenant, pour un exécutant qui voudrait se représenter à un poste auquel il ne peut normalement pas prétendre. Cette nouvelle règle va dans l'esprit de ce qui se fait déjà à la FAÉCUM. On ne devrait pas déroger à nos Règlements comme bon nous semble.

Éliane Boucher dit que cela fait 8 ans que les Règlements généraux n'ont pas été revisités. On a revu notamment l'exhaustivité des définitions. À titre d'exemple, dans les anciens Règlements on parlait à la fois de « motifs sérieux » et de « motifs raisonnables », on a uniformisé. Le travail a surtout été fait sur la clarté.

Camille Chabot-Martin demande s'il y a des questions.

Rosemarie Sarrazin s'interroge à savoir si on pointe les coquilles directement. Éliane Boucher dit de les lui signifier par courriel.

Léo Sirois veut savoir si le guide d'évaluation des professeurs va être aboli.

Alex Vandal-Milette explique que cela nuisait à la relation avec les professeurs, et que l'on veut une évaluation de mi-session. On veut montrer notre bonne foi. On fait un guide de cheminement pour que les étudiants choisissent leurs cours sans toutefois poser des critiques non constructives sur les professeurs.

En complémentaire, Léo Sirois veut savoir si on va pouvoir avoir accès aux vieux guides. Il ne devrait pas y avoir de problème.

Sabrina Sawodny, parlant en son nom et non au nom du CA, propose que par souci de cohérence avec le changement de nom de la corporation adopté en 1990, que l'on ajoute une mention au début des Règlements généraux à l'effet que le masculin est utilisé seulement pour alléger le texte, sans préjudice aux étudiantes femmes.

Le libellé de la mention sera rédigé par elle-même et Éliane Boucher.

Chloé Beaudet-Centomo demande une intervention privilégiée : s'agit-il d'une mention que l'on ajoutera au début des Règlements généraux afin de remplacer une féminisation de l'ensemble du texte, ou est-ce seulement une mention toute simple?

Sabrina répond qu'il ne s'agit que d'une simple mention.

Étienne Gendron appuie la proposition.

Éliane Boucher explique que le fait de ne pas mettre de telle mention était un choix conscient de sa part. La langue française prévoit que le masculin l'emporte sur le féminin, et ce sans préjudice aux femmes. Il s'agit d'une pure contrainte grammaticale.

Étienne Gendron apporte l'argument que la langue française a des antécédents sexistes. Il aurait même tout féminisé les Règlements.

Philippe Dion dit que la mention ne coûte rien et ne fait pas de tort à personne.

Catherine-Anne Morin, également en son nom personnel et non à titre d'administratrice de l'AED, demande à l'assemblée d'appuyer la proposition. Cela démontre l'ouverture des étudiants en droit face aux enjeux de féminisation.

Hannah Toledano enjoint également l'assemblée à voter pour.

Philippe Biuzzi propose que l'on passe au vote. Il n'y a plus personne sur l'ordre de parole.

Camille Chabot-Martin demande s'il y a une demande de vote. Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

Camille Chabot-Martin explique le fonctionnement pour le reste de la discussion sur les nouveaux Règlements généraux.

Nicolas Pfister demande un amendement à l'art. 49. Il trouve dommage que le CE et le CA puisse fusionner des comités sans l'avis de l'AG et propose donc que l'on ajoute une résolution votée à majorité de l'AG dans le libellé de l'article. Samir Najjar appuie.

Jean-François Trudelle intervient, il dit que l'AG s'est déjà prononcée là-dessus. Il y a présentement une multiplication des comités et leurs missions se recoupent parfois. Les comités coûtent de l'argent. Il y a un effort de redressement des finances de l'AED et on ne veut pas froisser personne.

Il lit l'article, qui ne parle de discrétion totale et complète du CA et du CE. L'AG agit en appel de leur décision si besoin est.

Léo Sirois a une question au proposeur principal : est-ce possible de fusionner un comité x et y sans que l'AG vote?

Jean-François dit qu'il faudrait un motif raisonnable, mais il y a un processus d'appel en AG.

Étienne Gendron trouve spécial qu'on donne le pouvoir de créer des comités à un seul organe, soit l'AG, mais que l'on donne le pouvoir de fusion de ces mêmes comités au CE et au CA. Il rappelle que l'organe suprême de l'AED est l'AG.

Hannah Toledano dit que si le comité n'est pas content, il peut aller en appel à l'AG, c'est pour faciliter la démarche.

Éliane Boucher dit que l'AG est l'organe suprême, certes, mais qu'elle a entre autres confié la bonne gestion de l'AED au CA et au CE.

Léo Sirois, en deuxième tour, dit qu'il est d'avis que la proposition n'est pas très contraignante. On ne demande qu'un vote de 50% en AG pour entériner la fusion.

Jean-François Trudelle, en deuxième tour, dit que selon le nouvel article 125 al.3 tout le monde peut s'opposer à une telle fusion dans les 10 jours suivant la fusion. On prévoit une procédure d'appel, par souci de cohérence. Ce n'est donc pas un pouvoir d'abolition stricte. Il faut voir cela dans l'optique où l'on a des ressources logistiques et financières très limitées. Ce n'est que pour favoriser la bonne gestion de l'AED.

Nicolas Pfister se demande ce qui se passe pour les nouveaux élus? Y a t il un pouvoir discrétionnaire de remanier les exécutifs des comités?

Jean-François Trudelle dit que cela fait partie des Règlements électoraux. Nous sommes des civilistes, et on ne veut que simplifier les processus.

Nicolas Pfister, en complémentaire : il s'agit certes d'un processus louable, mais ce n'est peut-être pas la meilleure façon de procéder.

Samir Najjar demande : avez-vous déjà une idée de la fusion des comités

Éliane Boucher répond que non, mais ça s'est déjà fait. C'est juste dans une optique de rendre la vie étudiante plus légère

Marc-Simon Duquette intervient et dit que ça se fait déjà de manière collaborative. On ne s'est pas servis d'un article pour organiser un 4 @ 7 « international » avec 5 comités.

Loïc Philibert dit qu'il y a une distinction entre une AG spéciale et une AG ordinaire. À la base, les comités sont là pour les élèves, et une AG spéciale est selon lui limitée aux élèves concernés. Il propose l'adoption de la modification.

Simon Dufour dit que l'argument de sauver quelques sous ne doit pas motiver la fusion. Il faut une gestion plus efficace.

Le vote est demandé.

En faveur : 25

Contre : 30



Abstention : 14

La proposition est battue.

Maxime Leboeuf : quelle est la dérogation pour le trésorier et le président

JF : le président ne peut plus se représenter, le trésorier ne peut que se présenter au poste de président. On abolit la deuxième dérogation. Si le vote est au 2 tiers, si quelqu'un n'est pas content, il en parlera à l'AG de fin d'année.

Maxime : pourquoi conserver la dérogation

JF : ce sont des postes tellement importants, ces deux la permettent de voir l'argent passer. Ils comprennent l'esprit de l'interdiction. Si l'AG considère qu'elle peut faire confiance à cette personne aux 2 tiers, alors c'est correct.

Matthew Menard : dans le civiliste, il y a une Cour, ici on n'en a pas. Il devrait y avoir une Cour. Il s'interroge par rapport aux délais.

Camille : avez-vous un délai spécifique à proposer?

JF : c'est présent partout

Matthew : on peut revenir aux anciens délais.

JF : impossible puisque des articles ont disparu et se contredisent. C'est donc impossible. Jf parle des délais de 5 jours et de 14 jours qui se contredisent. Il n'y a pas eu des problèmes de transparence, le budget reste un document opaque. Nous faisons toujours des délais raisonnables. Loic a fait des échéanciers pour bien prévoir son budget. Il faut faire confiance à ceux qui ont été dûment élus. Le but de nos RGx est rencontré.

Camille : on ne peut pas revenir aux anciens délais, mais avez-vous une proposition sur les délais?

Matthew : tous ces délais ont été changés, il faut tout de même des droits précis. On doit retourner aux anciens délais.

Camille dit qu'il faudrait modifier les articles qui ont déjà été modifiés, c'est impossible.

JF : on a des propositions de dates on peut y aller un par un.

Éliane : Matthew a parlé d'interprétation. Maintenant, le CE et le CA est maître des RGx qui les rendra public.

Matthew : les délais raisonnables sont aux quelques mois.



Éliane : ce sont les AG spéciales qui ont des délais spéciaux de 10 jours. Il y doit y avoir des AG trois fois par an.

Camille : on doit voter sur l'essence (ajouter des chiffres et des dates)

Igor : C'est long et ca s'éternise. Je demande le vote.

Camille : on peut voter sur la quetsion préalable.

Étienne : Comment ca?

Camille : qui est prêt a vter donc en faveur de la question préalable

En faveur de la question préalable : majorité visible

Minorité visible

Camille : adopté avec une majorité visible.

Question :

Pour : 1

Contre : forte majorité

Adopté a forte majorité.

Samir : je suis d'accord avec les délais raisonnable, je propose la création d'un organe de surveillance sur les délais.

Éliane : l'AG.

Camille : une instance qui valide les délais.

Question de privilege de Simon Telles : l'AG est l'organe de surveillanc, l'organe supreme de l'AED.

Camille : sur les RGx

Renaud : le CE et le CA ne sont pas des mechants requins, vous avez quand mee voté pour eux, faite leur confiance.

Étienne : Ce n'est pas contre vous, j'ai une nouvelle proposition. Pour adopter le budget, le propose l'adoption a 50%+1 et non a 2 tiers.

Appuyé par Nicolas.

Étienne : il y a eu un grod débat l'an dernier. L'AG a appuyé a +50, mais pas aux 2 tiers critiques. C'est une propostion de principe. Ce nest pas sur la question d'efficacité. Les étudiants étaient animés par le débat. Pourquoi si adopté par le CA et le CE on a besoin d'une super majorité?





Simon Telles : le CA et le CE voient les demandes de financement,, le budget de l'AEd ets tres coomplexe. Un on doit pouvoir faire des prévisions et d'avoir un bon protrait global. On odoit pouvoir avoir toute la marge de manœuvre pour faire un budget équilibré.

JF : pas besoin de vous excuser pour vos propositions

Matthew : toute mention de 2 tiers n,est pas un vrai 2 tiers. Il s'agit beaucoup de gens de CA et du Ce ici. I soutient la proposition

Genevieve Lefebvrve : Un membre est un membre des lors qu'il paie ses cotisations.

Rosalie : est ce que Matthew conteste le coram de l'AG?

Camille : Non

Éliane : on a une AG, vous vous sentez impliqué. Tous les membres osnt invités, c'est une prinipe meme de la démocratie

Etienne : cest normal qu'il y ait une super majorité pour l,adoption des RGx, as necessairement pour le budget. Un membre du CA et du CE est un membre, mais ils votent en bloc.

Camille : il ne faut par preter des intentions aux membres du CA et du CE

JF : beaucoup de rencontres de trésoriers, processus tres collaboratif. Quand on arrive au vote, il y a deja eu des discussions enseble la dessus. Nou sommes deja satisfaits du produit fini et cest pourquoi on procede ainsi a ladopotion du processus organique du budget.

Camille : il ya une demande de vote

Que la modification du budger soit a majorité simple plutot qu'au 2 tiers de l'assemblée

Pour : 10

Contre : a majorité

Abs : --

Proposition n'est pas adoptée

Nicholas : proposition 59.

JF : il y a eu des indidents malheureux et tragiques qui ont fait en sorte que la télé de l'AED a été détruite par des événements violents. On ne veut que protéger nos meubles audiovisuels.

Simon Telles : la force sera raisonable



Samir : c'est intelligent de proposer des délais raisonnables, entre autre j'ai fait la campagne et j'aime l'ordre.

Éliane : point d'information : élections entre telle et telle semaine

Samir : qu'est ce que vous prévoyez pour l'étudiant pour résoudre si un étudiant a des questions au niveau du délai raisonnable.

Éliane : il n'a qu'à poser la poser a une membre de CE et du CA si il n'est pas satisfait, il peut le poser en Ag

Camille : pas de discussion

Léo sirois : proposition 26, point i : je pense qu'on ne doit pas citer directement la DI, on devrait dire " les instances de l'université" :

Le maintien des bonnes relations des instances de l'université en avec l'ensemble des instances d l'université en assurant le respect de ses normes..

Mauvaise idée de ne nommer que la DI, organisme méchant qui nuit et qui nous asservit et ils font un dogme. Dans l'intérêt de tous les étudiants d'avoir des bonnes relations avec les instances de l'université.

Éliane : cest l'instance de l'université avec laquelle nous avons le plus de tractations.

Phil dion appuie

La question préalable est demandée :

Faveur : majorité visible des 2 tiers de l'AG

Camille : on passe au vote

E faveur : unanimité

Absention : une

Nicolas : les instances universitaires incluent la COOP droit?

Éliane : Non

Camille : c'est l'ensemble des instances des l'université

Nicolas : je veux ajouter un nouvel amendement.



Simon : cest dans une entente tripartite, l'AED va toujours collaborer avec la COOP.

Nicolas : propositions 34<sup>e</sup>) j veux changer le mot supervision pour coordination

Phil Dion : Je veux qu'Éliane explique la différence entre les deux

Éliane : coordonner = gestion. Supervision : pas de coordination, mais elle serait placée au dessus.

Lois Sanscartier et Eliane : Si on coordone on travaille directement

Camille : le vote est demandé par Simon Telles

La proposition est battue a majorité des voix.

Camille : demande de de l'adoption des RGx en bloc tels qu'amendés. Il s'agit d'un vote au 2 tiers

Pour : Unanimité des voix

Contre : 1

Abs : 2

Adopté à majorité.

## **6. Demande de dérogation aux règlements généraux**

Loïc Sanscartier souhaite demander une dérogation à l'AG pour pouvoir se présenter à nouveau au poste de trésorier de l'AED s'il le souhaite. Antoine appuie.

JF rappelle que cela doit passer aux  $\frac{3}{4}$  selon les anciens RGx toujours en vigueur pour cette assemblée.

Leo Sirois demande pour les fins d'un vote clair, de dénoncer les conflits d'intérêt potentiels qu'une dérogation aurait pour effet d'entériner. Cela au bénéfice de l'assemblée.

Loïc répond que JF en a parlé tout à l'heure, le but principal étant de s'assurer qu'il n'y a pas de magouilles ou de camouflages dans les chiffres. Loïc dit qu'une vérification comptable est toujours faite par un comptable. La vérification pourra se faire cette année sans problème, on pourra s'assurer qu'il n'y a pas eu de fraude. le but de sa demande est de permettre qu'il se représente, même s'il n'en a pas l'intention ferme présentement. Il demande la confiance de l'AG. Loïc dit qu'il est possible de trouver, toujours, s'il y a eu fraude.

Chloé veut préciser à l'effet que la dérogation n'enlève pas le droit de vote lors de la campagne. Les membres de l'AED pourront se prononcer lors du scrutin.

Loïc P. demande si c'est une dérogation ponctuelle, ou si c'est une dérogation définitive.



JF réfère à 168.1, il s'agit d'une dérogation ponctuelle.

Simon Telles dit que comme cosignataire au compte de banque, tout a toujours été impeccable pour les chiffres et il témoigne sa confiance à Loïc. Tout va bien cette année, notamment avec le logiciel comptable. Cela laissera le choix à Loïc de se présenter ou non.

Leo demande le vote secret.

Hannah rappelle que le nombre d'étudiants qui voteront pour la prochaine AED sont plus nombreux que ceux qui sont présents ici ce soir. Elle demande à l'AG d'appuyer la proposition.

JF dit que l'on continuera l'assemblée.

Geneviève demande de mettre le point en dépôt. Chloé appuie. C'est adopté à majorité.

On peut maintenant passer au vote sur la question, JF rappelle que c'est aux  $\frac{3}{4}$ . Les membres peuvent voter pour, contre, ou s'abstenir. Les bulletins sont distribués.

JF et Éliane agiront à titre de scrutateurs. Le résultat du vote sera communiqué par courriel et sur Facebook.

## **7. Mise à jour budgétaire**

Loïc rappelle qu'il est ici en vertu des exigences des RGx. Rosemarie demande le huis clos. Marc-Simon Duquette seconde.

Maxime Leboeuf demande le vote. C'est adopté à majorité.

Loïc dit que l'exercice financier a été commencé il y a 7 mois, avec le but de réorganiser les finances de l'Association et les structures afin de respecter le surplus budgété pour le budget général de l'AED.

Il y a eu des erreurs dans les états financiers de l'AED de l'an dernier, notamment dans les comptes à recevoir et les comptes à payer. Il s'agit surtout des cotisations étudiantes.

Il y a plusieurs éléments cette année qui ont eu des influences directes sur le budget de l'Association, notamment la perte d'un commanditaire, Harcourts. On a depuis été chercher de nouvelles ententes avec de nouveaux commanditaires.

Pour le voyage à Québec, on a réalisé des économies. Pour la Soirée de Noël, il y a eu moins de participants mais les économies réalisées et les nouveaux revenus ont permis de diminuer le



déficit à 2100\$ dans le pire des cas. Nous sommes toujours en discussion avec le traiteur pour réduire la facture. Le déficit prévu était de 5775\$, et maintenant il est supérieur de 2176\$.

Pour le Carnaval, l'AED a économisé au complet le déficit prévu pour l'événement.

Pour la Soirée Carrière, l'AED a dégagé environ 1000\$ de surplus mais les chiffres ne sont pas encore finaux.

Pour les comités, le CAF a permis d'économiser grandement en trouvant une nouvelle salle pour tenir le Gala de fin d'année.

Le comité Law Games n'a pas pu atteindre le déficit autorisé espéré, mais on espère arriver d'ici la fin de l'année. Présentement le déficit était prévu de 3000\$ pour le transport ne pouvait pas être réalloué dans le budget du comité, mais l'information n'a pas été bien comprise par le comité. Cela veut dire que le comité aura un déficit d'environ 1500\$ cette année. Cela est beaucoup plus que le déficit initialement prévu. Ce n'est pas de l'argent qui sortira du compte de banque, mais c'est en fonction de ce qui avait été attribué par le CA et l'AG. Il faut encore voir ce que l'on peut faire.

Le comité SimONU a également réalisé des économies. Le déficit autorisé ne devrait pas être touché cette année, malgré une hausse du coût des billets d'avion cette année. L'entente étant tombée à l'eau avec la compagnie aérienne n'a pas eu lieu. On arrivera toutefois à un déficit inférieur, mais les chiffres ne sont pas encore précis.

On s'attend donc à un surplus plus grand que prévu, et Loïc a confiance qu'on évitera le déficit cette année.

Félix Archambault demande Ce qui arrive avec les charges des années précédentes? L'argent est déjà sorti du compte. C'est imputé sur les états financiers de l'exercice courant. Il s'agit d'un appauvrissement de l'Association.

JF dit qu'il n'aura pas de vote sur ce point.

#### **8. Renouvellement de l'entente avec le vérificateur externe**

Loïc : on propose le renouvellement de l'entente avec Bazaz (???), on fait affaire avec eux depuis plusieurs années. Pas de motif grave à présenter à l'AG aujourd'hui. Nous avons un nouveau logiciel qui produit une balance correcte dans le compte bancaire. Il s'agit d'une grande firme. Mandats d'audits sur la faecum entre autres, et beaucoup d'autres.

Il propose la reconduction

JF : est ce qu'il y a une proposition?

Marie-eve Lachapelle



Loic P demande le vote

Pour : majorité visible

Contre :

Abs.

**Adopté à majorité visible**

**Éliane : la dérogation pour Loic est adoptée**

**51 pour**

**7 contre**

**3 abs.**

### **9. Nouveau logo de l'AED**

Véronique Leduc explique que l'AG a donné le mandat au CE de revoir le logo, pour être distincts des autres AED et parce que le logo actuel date de 1990. On considérait également que le logo n'était pas attrayant. On cherchait un symbole, et on veut avoir une couleur distinctive également. On propose donc le visuel en AG.

JF explique que la procédure pour le vote sera la suivante : deux nouveaux logos seront présentés, et si aucun logo ne s'impose avec un premier tour, on passera à un second tour.

Il faut un vote aux 2/3, selon les RGx. Ce sont les anciens qui s'appliquent. Le nouveau logo sera appliqué dans les nouveaux RGx par la suite.

Véronique présente le logo numéro 1 et les explications par la suite. C'est un étudiant en graphisme qui les a réalisés.

Véronique présente le logo numéro 2 et les explications par la suite.

JF demande si tout le monde a compris.

Philippe Dion demande si dans le budget, on avait prévu les coûts supplémentaires. Loïc répond que des coûts ne seront pas engendrés, autre que les frais déboursés pour les services graphiques.

Les documents sur lesquels on imprime le logo de l'AED sont réimprimés à chaque année. On ne changera pas les chandails non plus.

Jordan demande si l'AG refuse les deux logos, y aura-t-il des coûts supplémentaires associés à d'autres soumissions?

Véronique dit que le 200\$ alloué par l'AG est épuisé, mais l'AG peut donner le mandat d'aller voir un autre graphiste et obtenir d'autres soumissions.



Leo demande, si advenant le cas où les deux logos sont refusés, on peut garder des éléments de chacun.

JF rappelle que ce sont des propositions esthétiques.

Leo veut savoir si on peut simplement prendre l'écriture et partir d'une nouvelle base.

JF dit que pour la question technique, on a 3 propositions sur la table. On ne peut pas amender des logos, on les accepte ou on les refuse. Rien n'empêche un membre de proposer un nouveau logo en Assemblée générale, mais pour la logistique on travaillera de façon unie et indivisible avec les logos proposés.

JF demandera aux gens de se prononcer sur les logos dans l'ordre où ils ont été présentés. Si un logo gagne le 2/3, c'est celui qui gagnera. Si aucun ne réussit à obtenir le nombre de vote requis, on referra un tour de vote.

Hannah demande si on paiera un supplément pour utiliser un logo, Véronique répond que non. Il n'y aura pas de coûts supplémentaires.

Renaud rappelle que le choix de logo est très important, et que ça vaut la peine de réfléchir à la question.

Ancien logo : 16

Logo 1 : 26

Logo 2 : 7

Abstention : 2

On fait un 2<sup>e</sup> tour avec l'ancien logo et le logo numéro 1. Si on veut un nouveau logo, c'est une proposition différente.

Nouveau logo : pour 29, contre 20 abstention 3.

Hannah propose de créer un nouveau logo pour l'AED en demandant à un étudiant de le faire. Catherine Milette appuie.

Alex VM demande qu'on aille par appel d'offres, et non en demandant à un étudiant de le faire.

Chloé propose de faire un concours au sein des membres de l'AED. C'est adopté à l'unanimité. La question de l'appel d'offre tombe.



Pas de demande de vote, on procédera par concours au sein de la Faculté pour trouver un nouveau logo.

Leo souhaite que l'on soumette les résultats du concours dans le lien de l'AED, pour qu'ils soient soumis à un référenfum. Maxime Leboeuf appuie.

Hannah demande si on pourrait y ajouter les logos proposés aujourd'hui. Simon telles appuie. Marie-Eve Lachapelle demande le vote.  
Pour : majorité claire. Les logos seront inclus.

Marc-Simon a une question : quelle est la pertinence du référendum puisque l'AG devra se prononcer sur le logo comme modification des RGX? JF répond que cela permettra d'établir le libellé de la proposition en AG.

JF rappelle que l'on choisira alors un nouveau logo, qui sera mis contre l'ancien.

Pour : adopté à majorité claire. On aura un référendum sur le logo après un concours.

#### **10. Création du comité Droit constitutionnel**

Sebastian Fernandez propose la création du comité. Anastasia appuie.

Sebastian explique pourquoi il faudrait un comité de droit constitutionnel à la Faculté. Il explique que ce comité viendra combler un besoin dans l'AED, malgré les aléas budgétaires de la l'AED.

Ce comité offrira des opportunités pour les étudiants de s'impliquer, à coût nul pour l'AED en raison de commanditaires trouvés pour ce futur comité.

Sebastian liste les activités proposées par le comité. **IMPORTER LISTE DU PPT.** Des médias ont déjà accepté d'établir un partenariat avec le comité. Les étudiants pourront faire valoir leurs talents de rédaction. Il faudra qu'ils aient passé leurs 2 cours de droit constitutionnel.

Sebastian explique les tenants et aboutissants du concours de rédaction, ainsi que les partenariats qui s'y rattachent.

Il invite à éviter une confusion entre le concours de rédaction et la rédaction de textes de recherche destinés à des revues juridiques.

Des enseignants participeront également au projet pour épauler les étudiants participants.

Cela sort du cadre ordinaire et de ce qui a été fait avant. Les étudiants en sortent gagnants.

Des collaborateurs invités seront également de la partie lors de midis-conférences, à coût nul pour l'AED.



Sebastian liste les activités en lien avec l'histoire de la confédération canadienne qui célèbre ses 150 printemps l'an prochain. Cela sera apolitique et juridique.

Cela sera à coût nul pour l'AED, il le rappelle. Il a obtenu différents partenariats et ce titre de comité attirait les futurs partenaires.

Youcef demande le compte du quorum. Il manqu une personne, on continue en séance plénière.

Marc-simon dit que ce n'est pas un seul comité qui changera le budget de l'AED et souligne l'initiative et le travail des membres fondateurs du comité Droit constitutionnel.

Philippe Dion félicite Sebastian pour son travail. Il demande si les partenaires pourraient être listés.

Sebastian dit qu'il s'agit faits et cause, droit-inc, métré possiblement, et le réseau juridique du Québec. Ils ont aussi communiqué avec le jdm et le devoir, sans réponse.

Des cabinets vont peut-être participer au projet, mais ce n'est pas certain.

On a quorum à nouveau.

Philippe Dion demande la question préalable. Adoptée à l'unanimité.

On passe au vote. Loic P demande le vote. Adopté à l'unanimité.

### **11. Comité Amnistie internationale**

Deux modifications : LISTE À VENIR. Leo seconde.

**Pas de demande de vote.**

### **12. Comité Droit pénal**

Roxanne Bernatchez propose que Mike Siméon soit nommé VP compétition de cas pour le comité droit pénal. C'est déjà en voie d'organisation. Philippe biuzzi seconde.

Loïc demande combien d'exécutants sont sur le comité, ils sont 4.

Marc-Simon Duquette demande si, comme la compétition aurait lieu l'an prochain, la présence de Mike sur l'exécutif cette année change quelque chose.

Roxanne dit qu'il veut un mandat pour travailler à partir de maintenant.



Pas de demande de vote. Unanimité.

### **13. Questions des membres**

### **14. Clôture de l'assemblée**

Marie-Pier Blais, Sabrina.

X propose la fermeture de l'Assemblée générale.

X appuie.

Il y a fermeture de l'Assemblée générale à 19h05. .